

---

## Éducation : le ministère se prépare à une rentrée perturbée par le covid-19

**20/07/2020**

### Coronavirus

Il n'est pas trop tôt pour se préparer à une rentrée qui pourrait être perturbée par une reprise de l'épidémie. C'est le message qu'a fait passer, vendredi, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en publiant une circulaire consacrée au « *plan de continuité pédagogique* » prévu en cas de reprise d'une « *circulation active du virus* » à la rentrée.

Certes, rappelle le ministère, « *le scénario nominal de la prochaine rentrée est donc bien celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.* » Mais il reste nécessaire de se préparer à l'hypothèse d'un retour du virus.

### Évolution de la doctrine

La doctrine du ministère a clairement évolué, grâce aux leçons de la période précédente : le confinement a « *clairement mis en évidence que quels que soient les canaux utilisés pour permettre un enseignement à distance (...) et quelle que soit la qualité des outils mis à disposition, rien ne peut remplacer l'action pédagogique d'un enseignant dans sa classe, en présentiel, avec ses élèves.* » Conclusion : même si l'épidémie devait repartir à la hausse et imposer un nouveau protocole « *restreignant les capacités d'accueil* », la rentrée se fera en présentiel « *pour tous les élèves* » avec « *un nombre de jours d'enseignement présentiel le plus élevé possible* ». La fermeture des écoles, collèges et lycées ne devra être envisagée que localement et en dernier recours.

« *En tout état de cause* », affirme le ministère, « *dès le 1er septembre l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, est impérative et n'est pas laissée à la libre appréciation des parents.* »

### Deux hypothèses

Le ministère envisage deux hypothèses (en dehors d'une situation sanitaire normale) : une

situation de circulation « *active* » du virus, qui entraînerait « *une réduction des capacités d'accueil* » ; et une circulation « *très active* », localisée, qui pourrait nécessiter la fermeture des établissements « *sur une zone géographique déterminée* ».

Dans le premier cas (réduction des capacités d'accueil), l'ensemble des élèves ne pourrait être accueilli de manière simultanée. Deux « *principes clés* » doivent être retenus : « *Tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période de cours peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire* » ; et la présence à ces cours doit être obligatoire, les familles n'ayant pas leur mot à dire. Un cas particulier est notamment mis en avant par le ministère : les élèves des CP et CE1 en éducation prioritaire. Ils devront être « *obligatoirement scolarisés à temps plein* ».

Le ministère met à disposition un certain nombre de fiches techniques (organisation des locaux, modalités pédagogiques, outils et ressources...), accessibles via le lien ci-dessous. La fiche 1.3 sur l'organisation pédagogique et l'articulation entre les différents temps précise que le dispositif 2S 2C (activités de santé, sport, civisme et de culture) pourra à nouveau être mis en œuvre par les communes volontaires pour les temps « *hors temps d'enseignement en présentiel* » et selon les mêmes modalités (signature d'une convention, aide financière de l'Etat de 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves accueillis). (Pour rappel, l'AMF considère que ce dispositif doit rester exceptionnel en raison de la crise sanitaire et faire l'objet d'une compensation financière totale. Elle estime que la poursuite éventuelle de ce dispositif à la rentrée scolaire doit s'effectuer dans le cadre des partenariats existants avant la crise sanitaire, c'est-à-dire de manière facultative, ponctuelle et sous la responsabilité des enseignants s'agissant des heures scolaires.)

Deuxième hypothèse : une circulation très active du virus en des points localisés du territoire (« *clusters* »). Dans ce cas, l'ensemble des établissements du cluster seront fermés et l'enseignement devra être assuré en « *distanciel* ». Dans ce cas, un maximum d'attention devra être porté par les enseignants sur « *le maintien du niveau général des élèves* » et le fait d'éviter « *le décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.* »

Chaque élève devra être contacté une fois par semaine, et une « *aide aux parents* » devra être apportée pour le suivi du travail des élèves.

Là encore, les pages dédiées du site du ministère fournissent des ressources sous forme de fiches.

F.L.

[Consulter la page dédiée du site du ministère.](#)

Suivez *Maire info* sur Twitter : [@Maireinfo2](#)

---

[www.maire-info.com](http://www.maire-info.com) © AMF